

Proxies Explained

This document outlines the purpose and importance of proxies. If you are a club President or VP Education, it applies to you so *please read it carefully*. The process of proxies often confuses members or in some cases members have the impression they are not important.

Importance of proxies

Proxies play a key part in the success of business meetings at the District, Regional and International conferences. Proxies are the mechanism by which clubs can ensure their voice is heard in decisions made at each of these levels. They also count towards establishing quorum for the meeting.

Each club is entitled to two votes at each of these meetings. One vote is held by the club president, the other by the VP Education. Each district officer has one vote.

The best choice is to **BE PRESENT** at these meetings, avoiding the need for a proxy. If however you cannot attend, then it is **VERY** important you complete your proxy and have someone carry it to the meeting as your representative. In the case of the regional and international meeting you may mail your proxy to the District Governor who will exercise your vote in your name.

Proxies are made available twice each year for district council meetings, and once annually for each of the regional conference and the international convention

Fall District Conference

At the Fall District conference, the business meeting deals primarily with the district budget for the year and the year-end audit of the previous year. There may be other business that requires a vote as well.

Spring District Conference

At the Spring conference, the primary business is elections, realignment and the mid-year audit although there may be other business for vote

Explications des procurations

Ce document résume le but et l'importance des procurations. Si vous êtes président ou vice-président à la formation de votre club, cela s'adresse à vous, donc *S'il-vous-plaît lisez-le attentivement*. Le processus des procurations désoriente souvent les membres, ou dans certains cas les membres ont l'impression qu'elles ne sont pas importantes.

Importance des procurations

Les procurations jouent un rôle clé dans le succès des réunions administratives lors des conférences de district, régionale et internationale. Les procurations constituent le mécanisme par lequel les clubs s'assurent que leur voix soit entendue dans les décisions prises à chacun de ces niveaux. Elles aident aussi à établir le quorum pour ces réunions.

Chaque club a droit à deux votes à chacune de ces réunions. Un vote est accordé au président, un autre au vice-président à la formation. Chaque officier de district a droit à un vote.

Le meilleur choix consiste à **ÊTRE PRÉSENT** à ces réunions, ce qui élimine le besoin d'une procuration. Cependant, si vous ne pouvez pas y assister, c'est **TRÈS** important de remplir votre procuration et que quelqu'un l'apporte à la réunion en qualité de représentant. Dans le cas des réunions régionale et internationale, vous pouvez poster votre procuration au gouverneur de district qui exercera le droit de vote en votre nom.

Les procurations sont disponibles deux fois par année aux réunions du conseil de district, et une fois par année pour chacune des réunions régionale et internationale.

Conférence d'automne du district

À la conférence d'automne du district, la réunion administrative traite essentiellement du budget du district pour l'année en cours et de la vérification finale de l'année précédente. Certaines affaires peuvent nécessiter un vote.

Conférence de printemps du district

À la conférence du printemps, les principales affaires sont les élections, le réajustement et la vérification de mi-mandat, quoique certaines

as well.

International Convention

As with the District council meeting, each club holds two votes at the International Convention. This proxy form is mailed by Toastmasters International in a large blue envelope to the club President in early April. It is important to complete and sign the Form "A", the proxy for the International meeting.

For this proxy:

If you will attend the conference, bring the completed proxy with you to the credentials desk at the conference to exchange it for your vote ballot

If you will not attend a conference then do **ONE** of the following:

- a) Designate a Toastmaster (in good standing) that will attend to carry the proxy and exchange it for a ballot. Make sure the proxy has been completed and SIGNED
- b) Complete the proxy and mail it to the District Governor who will then obtain your ballot and cast your vote for you. (The mailing address is on the back of the form)

If there is a question being presented for vote at the international convention, you have three choices on the proxy (form "A"):

1. indicate your choice (Yes/No)
2. identify a specific person who will be in attendance to exercise your vote
3. (default) allow your District Governor to vote the best choice for the members he/she represents by proxy.

The person carrying your proxy **MUST** follow the choice you make above when they vote on your behalf.

For the District conferences, the carrier of the proxy **MUST** be a club member. District officers may carry a maximum of three ballots. Other district members may carry a maximum of two ballots.

At the international convention, the club may designate as its proxy, the club's current district

affaires puissent aussi nécessiter un vote.

Convention Internationale

Tout comme pour la Conférence de district, chaque club a droit à deux votes à la Convention Internationale. Ce formulaire de procuration est postés par Toastmasters International dans une grande enveloppe bleue au président du club au début d'avril. Il est important de compléter et de signer Le formulaire « A », la procuration pour la Convention Internationale.

Pour cette procuration :

Si vous assistez à la conférence, apportez la procuration complète à la table d'identification pour l'échanger avec un bulletin de vote
Si vous n'assistez pas à la conférence, vous avez **UNE** des deux options suivantes :

- a) Désigner un membre (au statut conforme) qui assistera à la conférence pour apporter la procuration et l'échanger avec un bulletin de vote. Assurez-vous que la procuration soit complétée et SIGNÉE.
- b) Compléter la procuration et la poster au gouverneur de district qui recevra votre bulletin de vote et votera pour vous (l'adresse postale se trouve au verso du formulaire).

Si une question est soumise au vote à la convention internationale, vous avez trois choix sur la procuration (formulaire « A ») :

1. Indiquez votre choix (Oui/Non)
2. Identifiez quelle personne présente exercera votre droit de vote
3. (Par défaut) permettez à votre gouverneur de district de faire le meilleur choix pour les membres qu'il représente par procuration

La personne qui détient votre procuration **DOIT** respecter votre choix lorsqu'elle vote en votre nom.

Pour la conférence de district, le détenteur de la procuration **DOIT** être un membre du club. Les officiers de district détiennent un maximum de trois votes. Les autres membres du district peuvent détenir un maximum de deux votes.

À la convention internationale, le club peut désigner par procuration l'actuel gouverneur de

governor or any active Toastmaster that will attend the convention.

By default, (when you mail it) your District Governor will receive your proxy and exercise your vote per your instructions.

At each of these conferences, the proxy holder registers with the credentials desk and exchanges the proxy for a voting ballot.

Note that at district level (ONLY), in the event one of those officers is not in attendance at the meeting and has not designated a proxy:

The officer or proxy holder in attendance must be deemed to hold the proxy of the other and may therefore cast two votes at the meeting.

- This assures that every club will be represented by two votes.
- No other proxies are valid at a district council meeting.
- District officers must be in attendance to cast a vote.

Completing your proxy is **IMPORTANT**. At the 2008 International Conference, the vote between the two candidates for 3rd Vice-President was separated by a mere four votes (the proxies of two clubs – out of 11,000 clubs worldwide). **EVERY VOTE COUNTS**.

district ou tout autre membre actif qui assistera à la convention.

Par défaut (lorsque vous le postez), votre gouverneur de district recevra votre procuration et exercera votre droit de vote selon vos instructions.

À chacune de ces conférences, le détenteur de la procuration s'enregistre à la table d'identification et échange la procuration pour un bulletin de vote.

Veuillez noter qu'au niveau du district (SEULEMENT) dans le cas où l'un des officiers n'assiste pas à la réunion et n'a désigné personne par procuration :

L'officier ou le détenteur de la procuration se doit d'apporter la procuration de l'autre et peut donc avoir droit à deux votes lors de la réunion.

- Ceci garantit que chaque club soit représenté par deux votes.
- Aucune autre procuration n'est valide à une réunion du conseil de district.
- Les officiers de district doivent être présents pour exercer un vote.

Il est **IMPORTANT** de compléter votre procuration. À la convention internationale 2008, l'écart entre les deux candidats pour le poste de 3^e vice-président n'était que de quatre votes (les procurations de deux clubs, parmi les 11,000 à l'échelle mondiale).

CHAQUE VOTE COMPTE.